



Cercle Nautique de La Flotte en Ré

Bulletin d'Informations

Décembre 2003

2 & 3	➤ EDITORIAL
------------------	--------------------

SOMMAIRE

4	➤ Programme de l'arrière saison 2003
	➤ Petit aperçu du programme de l'avant saison 2004
5	➤ Compte rendu Assemblée Générale
6	➤ Compte rendu réunions Comité de Direction divers
9	➤ Trophée de l'année des régates
10	➤ Articles sur la pêche
11	➤ Nouveau règlement concours de pêche

ANNEXES

- Demande emplacement avant port 2004
- Appel cotisation 2004
- Demande de licence voile 2004
- Reçu fiscal

E

DITORIAL

C'est la fin de cette année 2003 qui n'a pas été aussi faste que l'on avait pu l'espérer. Des événements tant externes qu'internes ont perturbé la bonne marche du club. Chacun n'ayant qu'une vue partielle des choses (c'est ma faute, ne communiquant pas suffisamment), l'interprétation en est souvent hasardeuse ou erronée. Je vais donc tenter de mettre au point ces différentes difficultés rencontrées en 2003.

Du côté des événements extérieurs, on peut citer dans un premier temps le dragage de l'avant port qui a posé plusieurs problèmes : celui de l'évacuation des bateaux vers d'autres lieux d'hivernage et dans le cas de St Martin, qui devait être également dragué, *et dans le même temps*, le re-acheminement des bateaux du club qui avaient choisi ce port, vers d'autres emplacements (Ars, les Minimes et autres lieux) d'où l'on a du bien sûr les ramener, tous les propriétaires n'étant pas présents à ces moments ! Ensuite s'est posé le problème suivant : le dragage a été réalisé de deux manières différentes : pour la zone d'échouage avec un engin genre « motoculteur aquatique » qui a agité la vase à marée descendante, et pour la souille avec la nouvelle drague multifonctions qui ne pouvant entrer dans l'avant port n'a pu, avec sa grue, que nettoyer 1/3 environ de la souille. Heureusement le premier engin a pu descendre son agitateur suffisamment bas pour éliminer une grande partie de la vase restante.; mais la plus mauvaise surprise reste que la presque totalité du lit de vase avait été évacuée de la zone d'échouage, et que les bateaux autres que ceux à fond quasi plat, basculaient de droite ou de gauche à marée basse pour le plus grand dommage des pare battage, des bordés et des listons. S'ajoutant à tout cela, le remplaçant de Philippe Muller, Thierry Petit, engagé le 1^{er} avril pour la saison, pour disposer les bateaux à leurs places et s'assurer de leurs amarrages a quitté son travail le 8 mai et n'est plus reparu au club depuis. Un remplaçant a été trouvé le 1^{er} juin, trop tard en saison pour trouver un aide connaissant les bateaux et leurs caractéristiques : les débuts et même la suite ont été difficiles.

Quant aux événements internes, ils ont fait suffisamment de bruit pour que je livre à votre attention les compte rendus des différents conseils et assemblée générale de ces derniers mois. Mon mandat de Président prend fin à l'assemblée générale d'août 2004 ainsi que celui de quelques membres du Conseil de Direction, il vous appartiendra d'élire vos représentants en fonction des candidatures présentées par le Conseil, et pour lesquelles je vous demande de faire acte en précisant vos motivations et votre disponibilité. Je vous conseille de relire les statuts et le règlement du Cercle et de bien vous en pénétrer. Ces deux textes vous seront envoyés sur simple demande au secrétariat du club.

En ce qui concerne la vie du Cercle, l'activité n'a pas faibli : 13 régates et 2 concours de pêche ont été organisés, tous très suivis et généreusement dotés. Il sera remis un trophée de l'année 2003 au Skipper du bateau ayant réuni le maximum de points dans les régates du club. Les activités de rencontre et de distraction ont été satisfaisantes et en progression sur l'année précédente. Le voyage annuel devenu traditionnel depuis la visite du Québec a emmené cette année une vingtaine de participants à Moscou et à St. Petersbourg dont c'était le tricentenaire. L'année prochaine, nous visiterons les Îles grecques en croisière sur un bateau qui n'a qu'un lointain rapport avec nos « navires ».

Je vous rappelle que je suis toujours un des vice-présidents de l'URCAN qui est issu de la réunion de tous les clubs et associations nautiques de l'Île de Ré et que le 10 Décembre prochain nous défendons, devant le Conseil de Développement du Pays de l'Île de Ré, la position du Nautisme, pratiquants et professionnels (ports, mouillages, ports à sec, etc).

Il me reste à vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présenter avec un peu d'avance mes vœux les meilleurs et les plus sincères pour la prochaine année.

Yves Ferrasson

PS : Renvoyez rapidement vos demandes d'emplacement dans l'avant port ainsi que le règlement de la cotisation avant le 15 janvier 2004. La commission d'attribution des places devant statuer le 14 février 2004.

APPEL A CANDIDATURE POUR LE COMITE DE DIRECTION

Un appel à candidatures est lancé dans le but de pourvoir au remplacement éventuel de membres sortants ou démissionnaires du Comité de Direction.

Rappel des statuts : Voir Article VIII des statuts : Comité de Direction.-

Ces candidatures sont à adresser au secrétariat du cercle accompagnées d'une lettre de motivation définissant la fonction particulière souhaitée au sein du Club et seront examinées par le Comité de Direction . Elles seront ensuite soumises au vote de l'Assemblée Générale du 7 Août 2004.

PROGRAMME ARRIERE SAISON 2003

RAPPEL DU PROGRAMME PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

DECEMBRE	
<i>Vendredi 12</i>	Repas aux Grenettes
<i>Samedi 20</i>	Dîner à la Thalacap
<i>Samedi 27</i>	Apéritif de fin d'année

RAPPEL DU PROGRAMME PAR CATEGORIES

LES APERITIFS

Le 27/12 Apéritif de fin d'Année

LES REPAS

Le 12/12 Dîner aux Grenettes

Le 20/12 Dîner à la Thalacap

PETIT APERÇU DU PROGRAMME DE L'AVANT SAISON 2004

JANVIER		FEVRIER	
<i>Samedi 3</i>	Galette des Rois	<i>Samedi 7</i>	Soirée Crêpes et cidre
<i>Samedi 23</i>	Fondue au Téthys	<i>Samedi 21</i>	Dîner à l'Escapade

RAPPEL DU PROGRAMME PAR CATEGORIES

LES APERITIFS

Le 3/01 Galette des Rois

Le 7/02 Soirée Crêpes et cidre

LES REPAS

Le 23/01 Fondue au Téthys

Le 21/02 Dîner à la l'Escapade à La Flotte

VOYAGE DU CNLF EN JUIN 2004

Du samedi 29 mai au samedi 5 juin 2004 ,une croisière dans les îles grecques est prévue avec un départ de Nantes ou de Paris (de 1252 € à 1506 € par personne, suivant cabine double).

Le programme détaillé de cette croisière de 8 jours et 7 nuits est à votre disposition au secrétariat du CNLF, ainsi que le bulletin de participation qui est à retourner avant le 31 décembre 2003.

N'hésitez pas à le demander et à vous inscrire.

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU CNLF DU SAMEDI 2 AOUT 2003

65 présents et 34 pouvoirs permettent de dépasser le quorum, le Cercle comprenant 153 membres.

La réunion s'est tenue en présence de Monsieur GENDRE, Maire de La Flotte et Président de la Communauté de Communes, ainsi que de Monsieur FRERE, Conseiller municipal chargé des affaires portuaires.

Les comptes annuels pour 2002, présentés par le Trésorier Monsieur HAUBERT font apparaître un bilan positif global, l'ensemble de nos activités, sauf la gestion de l'avant-port, étant excédentaires.(voir rapport financier remis à chaque assistant).

Les prévisions pour 2003 sont également optimistes.

Le rapport moral du Président Monsieur FERRASSON souligne une fréquentation satisfaisante des membres lors de nos diverses prestations tout au long de l'année.

La fin 2002 été endeuillée par le décès subit de notre Agent portuaire Monsieur MULLER et son remplacement nous a apporté pas mal de soucis.

Le problème des bateaux ventouses dont les membres se désintéressent de nos activités doit être résolu par une application plus stricte du règlement : perte de priorité de place d'avant- port, voire radiation.

Le quitus est donné au Bureau du Cercle pour sa gestion.

L'Assemblée accepte également les renouvellements de mandats au Comité de Direction de Messieurs FERRASSON et PERRET. Elle valide également la candidature de Monsieur FERY comme membre du Comité de Direction.

Le Président a dévoilé un projet de plaquette de présentation du Club qui pourra servir de vecteur de communication vers nos partenaires externes.

Séance de questions/ réponses

Question sur le renouvellement des membres du CD : les membres du CD sont élus pour 6 ans, leur renouvellement se fait en principe par tiers tous les 2 ans.

Pourquoi ne pas faire payer à l'inscription aux activités pour éviter des désistements tardifs qui plombent la trésorerie ?

La question du profil de l'Agent portuaire a également été discutée sans réelle solution.

Question à Mr le Maire :

Quels plans pour l'aménagement de l'avant-port ?

Mr le Maire rappelle que les coûts d'entretiens portuaires sont gigantesques et ne sont pas totalement couverts par les recettes de mouillages.

Tout réaménagement risque de porter un coup fatal au charme du port, le projet de digue est donc rejeté, la solution de caissons brise-clapot a été abandonnée le matériel n'ayant pas été homologué.

Quant à un port à sec il est difficilement réalisable du fait des marées.

Reste l'augmentation de mouillages devant la Clavette qui a vu une augmentation de 20 corps-morts cette année, soit 70 places au total, on pourrait porter à 100 , difficile au delà.

Mr Gendre rappelle que les travaux d'aménagement du port commencés cet hiver a déjà coûté 5MF , 10 autres vont être engagés : bassin de rétention des eaux devant la capitainerie, pavage et mise à sens unique du port, parking du Clos Biret...

COMPTE RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITE DE DIRECTION QUI S'EST TENUE AU CLUB HOUSE LE 23 AOUT 2003 DE 17 H A 20 H

Le conseil de direction avait été convoqué par Mme Sylviane Mercier par téléphone pour préparer les prochaines élections présidentielles de juillet 2003.

Le Président attendant que le membre du comité de direction qui était à l'origine de la réunion prenne la parole, Mme Mercier a exposé son cas personnel en ce qui concerne l'emplacement de son bateau. Elle a fait état de son profond mécontentement de ne pas avoir eu une place fixe pendant tout l'été et au contraire d'avoir dû subir de fréquents changements, pour se retrouver finalement sur le ponton visiteur où son bateau a été endommagé par le bateau d'un visiteur mal amarré.

Puis Mme.Mercier a élargi ses griefs à la manière dont était traité le problème des affectations des places dans l'avant port géré par le C.N.L.F. Deux reproches, proférés de manière véhémement par elle, ont été alors repris par plusieurs membres dont Ms Henri Guillou et François Charlot. Ce dernier a donné les noms de 14 bateaux qui selon lui, ont bénéficié de places, alors que leurs propriétaires sont tout récents dans le club. Cette liste, lorsqu'elle aura été communiquée au secrétariat du club, fera l'objet d'une vérification, certains membres du club, craignant que plusieurs cas cités, correspondent à des membres anciens mais peu connus de ceux qui fréquentent surtout le club en été.

Mme Mercier a surenchéri en indiquant qu'il suffisait d'avoir eu des relations d'affaires avec des membres anciens et influents du club, pour avoir immédiatement une place ce qui d'après elle, fut le cas d'un membre entré récemment et qui venait d'acheter un bien immobilier à l'un d'entre eux. Ce dernier a affirmé qu'il avait informé le nouveau membre qu'il y aurait une attente avant d'obtenir une place qui pouvait durer deux ans et n'avoir ni demandé ni fait aucune pression pour lui obtenir une place. A contrario, découvrant que le bateau du nouveau membre en question était déjà dans l'avant port, il s'en est étonné et a appris que la taille du bateau ne permettait pas de le mettre sur filières, mais que vu l'absence de deux gros bateaux au début de l'été dans la souille, il avait pu disposer provisoirement d'une des deux places et avait été ensuite placé sur corps mort.

M. Henri Guillou a ensuite abordé les relations avec le Président et le bureau actuel et a regretté le manque de transparence et plus généralement l'absence de concertation et d'information qui fait que les membres du conseil ont l'impression de ne servir à rien et d'être volontairement tenus à l'écart de la marche du club. Il a également fait état de ce qu'il a appelé une désaffection du club et a affirmé qu'un grand nombre de membres, en été, préfèrent désormais se retrouver dans les cafés du port plutôt qu'à la terrasse du club house. M. Daniel Perret a fait état du bilan d'activité de la saison, mais ce document n'a pas été adressé à tous les membres du comité et mériterait d'être analysé de plus près pour séparer les activités de l'été et celles du reste de l'année. Enfin M.Guillou a émis des doutes sur l'intérêt du poste de coordinateur des activités du club et des indications du programme d'été dans l'horaire des marées. La discussion sur ce sujet ne pouvant se prolonger, la question devra être reprise ultérieurement.

Le choix de l'agent portuaire a été également très critiqué. Le type de personne retenue ne correspondant pas, au point de vue présentation à celui d'un agent chargé d'accueillir des visiteurs. Toutefois il faut tenir compte des conditions particulières de cet exercice où l'agent a dû être changé deux fois, la première pour cause de décès, la seconde pour abandon de

poste. Mm. Sylviane Mercier demande à participer au recrutement. M. Perret précise qu'un candidat, ex pompier de Paris, s'était déjà manifesté et que sa candidature semblait intéressante sous réserve que le temps de travail et le salaire conviennent aux deux parties.

Les discussions se sont alors envenimées et des échanges verbaux pour le moins inhabituels dans un club ont porté sur la propriété des locaux et sur les heures d'ouverture du bar. M. Daniel Perret a précisé que le club n'avait pas de licence IV et qu'il ne pouvait pas laisser le bar ouvert comme le souhaiteraient certains et que le club n'avait pas les moyens de payer une entreprise de nettoyage pour entretenir des sanitaires qui sont accessibles à tout le monde. Il lui a été reproché alors de ne vouloir tenir aucun compte de l'avis des autres, et s'estimant agressé, il a préféré donner sa démission et a quitté la salle.

Plusieurs décisions positives ont été néanmoins prises au cours de ce conseil, qui s'est déroulé très différemment des précédents, et en particulier la constitution d'un groupe de travail pour réétudier les conditions d'affectations des places dans l'avant port. Ce groupe sera constitué de plusieurs membres qui se sont portés volontaires et en particulier Ms ; Hoedts, Haubert, Charlot et Cabanas.

Cette commission projette de se réunir en novembre une première fois, d'étudier les statuts et le règlement intérieur et de redéfinir les conditions d'attribution des places. Une deuxième réunion, prévue en mars attribuerait les places une fois les réponses des membres sollicitant une place, parvenues au secrétariat du club.

Enfin le problème qui avait servi de raison principale à la convocation de cette réunion, la préparation des élections présidentielles a été abordé. Il a été décidé, que dans un prochain bulletin d'information, à paraître avant la fin de l'année, il serait rappelé que le mandat présidentiel se terminait cet été et que les candidats à la présidence devraient adresser leur candidature ainsi que leur programme assez tôt pour que le conseil de direction puisse les étudier et les proposer à l'élection lors de l'assemblée générale.

La nomination d'un secrétaire en remplacement de M. Perret, démissionnaire, sera également évoquée dans ce bulletin par un appel à candidature.

L'heure étant venue de clore la séance, il est rappelé que la réunion de coordination des activités qui avait été initialement prévue le 11 octobre est reportée au 18 octobre pour des raisons de santé familiale de M. Ferry coordinateur des activités.

Ce compte-rendu a été fait en réunissant les notes de plusieurs participants, compte tenu de la démission du secrétaire en cours de séance, et du fait que la réunion a duré plus longtemps que l'horaire prévu, certains membres étant partis avant la fin. Veuillez en conséquence excuser les éventuels oublis et imprécisions.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU LUNDI 10 NOVEMBRE 2003

Etaient présents : FERRASSON Yves – Président

ALBAREA André – BAIN Henri-René – CABANAS Jean-Loup – FERY Robert – GAULARD Jacky – GUILLOU Henri – HAUBERT Daniel – HOEDTS Michel – MERCIER Sylviane

Absents excusés : BEIDELER Daniel – BREMAUD Louis- Marie – CHARLOT François – CLEMENT Hubert – CLEMENT Philippe – CLEMENT Frédéric

Ces derniers avaient donné leur pouvoir à différents membres du Comité de Direction

ORDRE DU JOUR

- Candidature de 2 nouveaux membres au Comité de Direction, dont 1 pour la fonction de « Secrétaire », dans l'attente de la prochaine Assemblée Générale.
 - Examen du bilan de fréquentation aux différentes activités du CNLF et commentaires sur le rapport de fréquentation par membre.
 - Gestion de l'avant port
 - Questions diverses
-

A la demande de Mr le Président, Robert FERY est nommé secrétaire de séance.

En ouverture de la réunion, Mr FERRASSON fait part aux membres du Comité d'une erreur qui s'est produite lors de la dernière Assemblée Générale d'Août 2003, concernant le renouvellement de MMrs FERRASSON Yves et PERRET Daniel qui n'aurait pas dû avoir lieu en 2003 mai en Août 2004.

Par contre, le renouvellement des candidatures de Mme MERCIER Sylviane, Mrs CHARLOT François, GUILLOU Henri, HOEDTS Michel aurait dû être voté à l'Assemblée Générale d'Août 2003.

En conséquence, il est demandé à ces derniers de renouveler leur candidature, ce jour, auprès du Comité, ce qui a été fait au cours de cette réunion et accepté par le Comité de Direction.

Le renouvellement de ces candidatures sera présenté à l'Assemblée Générale d'Août 2004.

Mr Daniel PERRET ayant démissionné de son poste de « Secrétaire » celui-ci sera remplacé temporairement par Mme Sylviane MERCIER jusqu'à l'Assemblée Générale d'Août 2004.

1°) – Mr le Président présente la candidature de Mrs. Jean Yves MARTIN et Patrick BOULESTEIX accompagnée de leur lettre de motivation.

Mr. CABANAS nous fait part de la candidature de Mr Jean Michel GARCIA en remettant la lettre de motivation de ce dernier.

Ces trois candidatures ont été acceptées par le Comité de Direction et seront présentées à l'Assemblée Générale pour être entérinées.

2°) – BILAN DE FREQUENTATION AUX ACTIVITES DU CLUB

Mr J.L. CABANAS par une note remise aux membres du Comité, nous fait part de sa perplexité sur l'utilisation du bilan de fréquentation pour l'attribution des places dans l'avant port. En effet, lors des régates, des concours de pêche, des sorties en mer, les propriétaires de bateau ont souvent comme équipiers des membres du Club et ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans le bilan de participations.

En conséquence, il est demandé à Isabelle, d'essayer de reconstituer les équipages participants et de fournir cette liste à la Commission d'attribution des places d'avant port.

3°) – GESTION DE L'AVANT PORT

Lors de cette réunion, une Commission chargée de l'attribution des places dans l'avant-port a été constituée et comprend six membres : Sylviane MERCIER – Jean Loup CABANAS – François CHARLOT – Michel HOEDTS – Jean Michel GARCIA – Daniel HAUBERT.

Cette commission remettra au Comité de Direction la liste des attributions des places lors de la réunion prévue le 14 février 2004.

4°) – QUESTIONS DIVERSES

- Mr FERRASSON présente la candidature accompagnée de son C.V. de Mr PILLARD Marc pour le poste de surveillant de l'avant port, pour la prochaine saison.
- Mr Daniel HAUBERT nous fait par d'une remarque émise par Mr CHARLOT (absent excusé) concernant l'utilité de l'embauche d'un surveillant d'avant port sachant que les places « visiteurs » sont réduites au nombre de 4. Mr CHARLOT demande à la Commission d'attribution des places de réfléchir sur ce sujet.

- APPEL A CANDIDATURES –

Le mandat de Président de Mr FERRASSON arrivant à expiration en Août 2004, un appel à candidatures paraîtra dans le prochain bulletin d'informations.

- TROPHEE DES REGATES –

Mr J.L. CABANAS a émis l'idée de remettre un trophée des régates pour récompenser le skipper ayant participé au plus grand nombre de régates tout en ayant obtenu la meilleure moyenne des classements. La remis de ce trophée est prévue le 19 décembre 2003.

TROPHEE DE L'ANNEE DE REGATES

Sur proposition de Jean Loup Cabanas, nous réactualisons le Trophée des régates de l'année récompensant le Skipper (et son équipage) ayant obtenu le maximum de points selon le barème suivant qui tient compte du nombre de participants pour chaque régates courue .

Exemple : pour une régates de 15 participants, le premier obtient 15 points, le second 14 etc..., jusqu'au dernier qui lui n'obtient que 1 point.

Les abandons sont sanctionnés par 0 point. Un prix spécial sera attribué au Skipper du bateau ayant participé au plus grand nombre de régates.

La remise du trophée peut avoir lieu avant l'apéritif de fin d'année, le samedi 27 décembre.

Chaque skipper sera prévenu individuellement et aura donc ainsi confirmation. Soyez nombreux à cette cérémonie, adeptes ou non de la voile. !!!

ARTICLE SUR LA PECHE

Bien souvent la journée du concours de pêche s'achève par un barbecue où toutes les prises présentées à la pesée sont consommées.

C'est pourquoi pour la bonne organisation de cette soirée, nous vous demandons de bien vouloir, lors des inscriptions au plus tard la veille du concours nous préciser le nombre de personnes invitées ; dans tous les cas la participation du pêcheur est gratuite mais payante pour les invités.

A noter que les personnes ne faisant pas le concours de pêche, mais qui, toutefois voudraient participer au barbecue devront s'inscrire au secrétariat du club 2 jours avant, moyennant le tarif invité.

A noter que le nombre de participants sera limité. Ce nombre sera précisé à chaque manifestation d'où l'intérêt de s'inscrire assez tôt.

RECHERCHE DE SPONSORS

Les concours de pêche sont confortablement dotés et tous les pêcheurs sont récompensés.

Les lots sont des dons offerts par de généreux sponsors mais malheureusement il devient très difficile de les solliciter davantage ; ceux –ci l'étant tellement par d'autres organisations. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir nous aider dans la recherche de nouveaux sponsors parmi vos connaissances.

Ces lots peuvent consister en produits promotionnels, expérimentaux ou même déclassés pour défaut mineur, en bons d'achat qui permettront de faire connaître des produits et fidéliser une clientèle potentielle.

Si vous voulez nous aider dans cette recherche de nouveaux sponsors ou pour vos dons éventuels, veuillez prendre contact avec Mr GAULARD au 06.80.47.41.74.

Par avance nous vous remercions.

REGLEMENT DES CONCOURS DE PECHE DU CNLF

- Art. 1** Le CNLF ne peut être tenu pour responsable, de quelque façon que ce soit, d'infractions judiciaires ou administratives commises par l'un de ses adhérents.
- Art. 2** Toute participation à une sortie de pêche oblige le **capitaine du navire à respecter scrupuleusement la catégorie de navigation de son bateau, ainsi que celle relative à son permis de naviguer.**
- Art. 3** La dimension des poissons, pouvant être pêchés et comptabilisés, a été établie par le comité de direction de l'Association, en référence à la législation en vigueur.
En aucun cas, elle ne peut être inférieure à celle prévue par la législation en vigueur (en cas de non respect, il y a automatiquement élimination du participant).
- Art. 4** La participation au concours de pêche est payante
- Art. 5** Les inscriptions au concours se font au secrétariat du CNLF au plus tard 2 jours avant pour ceux qui veulent participer au Barbecue du soir (si celui-ci a lieu) ou le matin du concours pour les retardataires avec mention de participation au barbecue.
IMPERATIVEMENT : Avant de partir le jour du concours, les capitaines devront passer au bar dans le jardin du CNLF pour se faire pointer et retirer un condensé de :
* ce présent règlement
* une fiche rappelant les tailles des poissons
* une fiche pour porter les résultats de leur pêche qu'ils rendront remplie à la pesée
* les dernières prévisions météo en notre possession.
- Art. 6** Le lieu de pêche est limité aux instructions géographiques indiquées sur la fiche des résultats donnée à l'inscription.
- Art. 7** *En fonction des conditions atmosphériques, une sortie de pêche peut être annulée ou arrêtée par le responsable ou le Président.*
- Art. 8** Tout bateau décidant de quitter la partie de pêche doit aviser :
○ le secrétariat du CNLF au 05.46.09.97.34
○ ou prévenir par VHF canal 9
○ ou signaler à Mr Jacky GAULARD, organisateur, portable : 06.80.47.41.74
- Art. 9** Tous les participants doivent être de retour au port à l'heure indiquée par le responsable ou le président (sauf problème, mais alors, toujours en rendre compte au responsable).
La comptabilisation des poissons doit être terminée à l'heure fixée.
- Art. 10** Les points sont comptabilisés pour l'ensemble des pêcheurs d'un même bateau.
- Art. 11** La pêche en sortie groupée se pratique soit :
• à l'ancre
• en dérive (sans jamais gêner un concurrent se trouvant à l'ancre)
• à la traîne

REGLE DE PECHE :

- **Le maximum d'hameçons en action de pêche est de 12 par bateau**
- **Lors des déplacements, vitesse réduite auprès des autres bateaux**
- **Le nombre de pêcheurs est impérativement fixé à 3 personnes, pilote compris**

Art. 12 **PESEE** : Lors de la pesée, selon leur espèces, les poissons sont catégorisés entre poissons nobles, autres poissons, maquereaux, tacauds.

POISSONS NOBLES : Sole, Bar, Dorade Royale, Dorade Grise, Raie, Rouget, Anguille, Maigre, bénéficient de 50 points par prise et de 1000 points par kilo.

AUTRES POISSONS SAUF MAQUEREAUX ET TACAUDS : Congre, Lieu, Mulet, Merlan, Alose, Orphie bénéficient de 10 points par prise et de 500 points par kilo.

MAQUEREAUX ET TACAUDS : Ils bénéficient de 10 points et 250 points par kilo.

De plus, dans un souci d'homogénéité dans les résultats, un coefficient est appliqué sur le total des points acquis par bateau.

1 pêcheur à bord	1
2 pêcheurs à bord	0,60
3 pêcheurs à bord	0,40

Pour départager les équipages ayant le même nombre de points ou les bredouilles, le partage se fait en fonction du nombre de pêcheurs à bord et si besoin est, en fonction du classement alphabétique du nom des bateaux restant.

Toute tricherie constatée au moment de la pesée sera sanctionnée par l'exclusion du concours des intéressés.

Art. 13 Les propriétaires de bateaux sont responsables de la propreté du ponton et des abords après un retour de pêche.

Art. 14 Tout litige de quelque sorte que ce soit, sera porté à la connaissance du président. En cas de décision à prendre immédiatement, elle sera prise par le président et au moins deux membres du comité. Sinon, il sera étudié ultérieurement en réunion avec l'ensemble du bureau.

Art. 15 Pour que l'ambiance de convivialité reste de mise au sein de l'association, il est nécessaire que tous les participants observent scrupuleusement le règlement.

Art. 16 La Remise des prix aura lieu à la date et au lieu indiqué lors de l'inscription.

Un prix spécial est attribué pour la 1^{ère} Dame classée, le 1^{er} enfant classé et le 1^{er} voilier classé.

Conclusion : Le CNLF, par le biais de ses représentants, souhaite que ses sorties de pêche se déroulent dans un esprit d'amitié, de joie et de bonne humeur.

Que le meilleur et le plus chanceux gagne !

NOTA : La mer n'étant pas une poubelle, respectez-la, munissez-vous d'un sac poubelle que vous jetterez dans les poubelles réservées à la plaisance autour du port.